



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

Saint-Sulpice, le 16 décembre 2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
N° 10/2021**

Séance du Conseil communal du mercredi
15 décembre 2021 à 20h30
A l'auditoire Amphimax de l'UNIL

Présidence : Mme Carmen Fankhauser

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal n° 23/21 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 30 voix pour, 16 voix contre et 5 abstentions

- D'accepter l'amendement N°1 de la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :
Réduction du montant prévu dans la rubrique **1100 Personnel**, chiffre 3090.001, de CHF 47'000.— à CHF 37'000.—.

Décide par 41 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions

- D'accepter l'amendement N°2 de la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :
Réduction du montant prévu dans la rubrique **1800 Transport Publics**, chiffre 3517.002, de CHF 413'569.— à CHF 313'569.—.

Décide par 42 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions

- D'accepter l'amendement N°3 de la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :
Réduction du montant prévu dans la rubrique **1800 Transports Publics**, chiffre 3517.005, de CHF 604'000.— à CHF 484'000.—.

Décide par 50 voix pour et 1 abstention

- D'accepter l'amendement N°4 de la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :

Réduction du montant prévu dans la rubrique **3514 Garderie Bâtiment**, chiffre 3141.001, de CHF 63'000.— à CHF 13'000.—.

Décide par 50 voix pour et 1 abstention

- D'accepter l'amendement N°5 de la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :

Réduction du montant prévu dans la rubrique **4100 Service technique**, chiffre 3114.000, de CHF 20'000.— à CHF 0.—.

Décide par 50 voix pour et 1 abstention

- D'accepter l'amendement N°6 de la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :

Augmentation du montant prévu dans la rubrique **5140 Réfectoire scolaire**, chiffre 4652.001, de CHF 60'000.— à CHF 68'000.—.

Décide par 50 voix pour et 1 abstention

- D'accepter l'amendement N°7 de la commission de gestion et des finances dont le texte est le suivant :

Augmentation du montant prévu dans la rubrique **5140 Réfectoire scolaire**, chiffre 4652.002, de CHF 52'000.— à CHF 60'000.—.

Et décide par 30 voix pour, 15 voix contre et 6 abstentions

- d'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2022, tel qu'amendé, et les budgets des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, de la Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge, et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne ».

Conseil communal

Mme Carmen Fankhauser

Mme Olga Aguilar

Présidente

Secrétaire

